

LES LANGUES VIVANTES – enseignement obligatoire

La réforme 2016 introduit une 2nde langue vivante à partir de la 5^{ème}.

Ainsi tous les élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} suivront l'anglais en langue vivante 1 et l'espagnol en langue vivante 2.

Il reste cependant possible de suivre une autre langue vivante 1 ou 2 grâce au CNED – Centre National d'Enseignement à Distance. Contactez-nous par mail sur ce.0941782@ac-creteil.fr pour plus de renseignements.

LE LATIN – enseignement de complément

La réforme 2016 du collège maintient le latin, pour les établissements qui le décident. Il devient un **enseignement de complément**, qui s'ajoute aux 26 heures hebdomadaires de l'élève.

En classe de 5^{ème}, au 1^{er} semestre, TOUS les élèves auront obligatoirement un **EPI – Enseignement Pratique Interdisciplinaire** – sur le thème LCA – Langues et Cultures de l'Antiquité. Cela leur permettra de découvrir la langue et la civilisation latines.

A la fin du 1^{er} semestre vers mi-janvier 2017, les parents pourront inscrire leur enfant à **l'enseignement de complément LATIN**, soit 2 heures par semaine de latin au 2nd semestre.

L'inscription engage l'élève à poursuivre le latin jusqu'en fin de 3^{ème}.

En classe de 4^{ème}, les élèves, déjà latinistes en 5^{ème} en 2015-2016, ont le choix de continuer ou de cesser le latin. L'inscription en 4^{ème} engage l'élève à poursuivre le latin jusqu'en fin de 3^{ème}, soit 2 heures supplémentaires par semaine de latin.

Les parents des élèves, souhaitant débiter le latin en 4^{ème}, peuvent demander à inscrire leur enfant. Cette inscription est soumise à l'autorisation du chef d'établissement en fonction du nombre d'élèves inscrits.

En classe de 3^{ème}, les élèves, déjà latinistes en 4^{ème} en 2015-2016, poursuivent automatiquement le latin. Cette année, l'initiation au grec sera développée dans les 2 heures hebdomadaires de Latin.

Les parents des élèves, souhaitant débiter le latin en 3^{ème}, peuvent demander à inscrire leur enfant. Cette inscription est soumise à l'autorisation du chef d'établissement en fonction du nombre d'élèves inscrits.

LE BADMINTON - option

En septembre 2016, le collège offrira aux élèves la possibilité de pratiquer le Badminton en option 2h par semaine tous les lundis de 17h15 à 19h15 au gymnase de Santeny. Les élèves devront s'y rendre par eux-mêmes, sans accompagnateur.

Ouverte à tous les élèves, cette option s'adressera prioritairement aux adhérents actuels de l'association sportive. Si le nombre d'inscriptions est trop important, une sélection sera faite au mois de juin. Néanmoins un certain nombre de places sera réservé aux élèves arrivant du CM2. Cette option donnera lieu à une évaluation trimestrielle, portée sur le bulletin de notes.

Le but de cette nouvelle option est d'accéder à un niveau confirmé de pratique, de participer dans le cadre de l'association sportive aux compétitions scolaires et de former des arbitres.

Cette option sportive s'inscrit également dans le souci d'une homogénéisation du parcours scolaire puisque le badminton est déjà proposé au Bac en option au lycée G.Budé.

Notre objectif final est de créer une section sportive Badminton.